

## Élections des représentants des doctorants

Vu les statuts de l'Université de Strasbourg  
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et notamment son article 9  
Vu le règlement intérieur de l'École Doctorale 101 des Sciences juridiques

### LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE 101 ARRÊTE :

#### Article 1

Les élections des représentants des doctorants au Conseil de l'École doctorale des Sciences juridiques de l'Université de Strasbourg auront lieu du 11 au 15 mars 2021, pour un mandat qui durera du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023.

Toutefois, le mandat d'un représentant élu arrive à terme lorsqu'il a soutenu sa thèse ou s'il n'est pas réinscrit. Il est alors automatiquement remplacé par son suppléant.

#### Article 2

Les doctorants sont appelés à pourvoir **8 sièges (4 titulaires et 4 suppléants)**. Sont électeurs et éligibles les doctorants inscrits administrativement au titre de l'année universitaire 2020/2021 dans l'ED 101.

#### Article 3

Le calendrier des opérations électorales est fixé comme suit :

- **28 janvier 2021** : Diffusion des listes électorales, par voie électronique
- **24 février 2021**, 12h : Date et heure limites de dépôt des candidatures et professions de foi, par voie électronique auprès de Stéphane Coly ([coly@unistra.fr](mailto:coly@unistra.fr))
- **25 février 2021** : Diffusion des candidatures et professions de foi, par voie électronique
- **11 mars 2021** : Ouverture du scrutin
- **15 mars 2021** : Clôture du scrutin
- **16 mars 2021** : Diffusion des résultats et du procès-verbal des élections, par voie électronique
- **20 mars 2021** : Date limite de recours (5 jours à partir de la proclamation des résultats) devant le Président de l'Université de Strasbourg

#### Article 4

Le vote se fera par voie électronique, avec l'outil de vote par internet Balotilo. Chaque électeur recevra le 11 mars 2021 sur son adresse mail Unistra un lien unique et individualisé lui permettant de voter, sur ordinateur, tablette ou smartphone.

#### Article 5

Mme Andrea HAMANN, Directrice de l'École doctorale, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Direction de la Recherche  
et de la Valorisation

Andrea HAMANN  
Directrice de l'ED 101

Stéphane COLY  
Secrétaire  
Tél : +33 (0)3 68 85 16 85  
[coly@unistra.fr](mailto:coly@unistra.fr)

Département formation doctorale  
CS 90032  
F-67081 STRASBOURG CEDEX  
Adresse géographique :  
Collège Doctoral Européen  
46, Boulevard de la Victoire  
67000 STRASBOURG  
[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2021

La Directrice de l'École doctorale 101  
Sciences juridiques  
Andrea HAMANN

